



Lettre de Consultation 01/EADN/2023

Objet de la consultation :

L'Entreprise d'Appui au Développement du Numérique (EADN) lance une consultation ouverte avec exigences de capacités minimales pour objet travaux d'installation de la solution Fusion module 2000 pour un Datacenter d'un Client de l'Entreprise d'Appui au Développement du Numérique (EADN)

Conditions d'éligibilité :

Cette consultation s'adresse aux personnes morales exerçant dans le domaine de l'intégration des équipements et solutions d'environnement de Datacenter (DCF : Data Center Facility), remplissant les conditions fixées par le présent cahier des charges et détenant les certifications suivantes :

- Avoir un personnel certifié :
 - ✓ ATD ;
 - ✓ HCIA facilities ;
 - ✓ HCIP facilities ;
- Niveau de partenariat CSP 3 Stars de Huawei.

Présentation de l'offre :

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres, dans trois (03) enveloppes séparées et scellées, indiquant la dénomination du Candidat, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », le contenu des pièces exigées sont mentionnées dans l'article 11 du cahier des charges.

Les candidats intéressés par la présente consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès de l'EADN, **129, Rue Asselah Hocine, Alger centre, Direction achat et logistique.**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant la durée de préparation des offres augmentée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de clôture de réception des offres.

Dépôt des offres :

Les candidats qui souhaitent soumissionner doivent déposer leur meilleure offre le **12-04-2023** de 8h30 à 12h à l'adresse suivante : **129, Rue Asselah Hocine, Alger centre, Direction Achat et Logistique.** contre de la somme de 5 000.00 DA non remboursable, représentant les frais de documentation, en contrepartie d'un reçu de paiement.

Si le dernier jour de la préparation des offres coïncide avec un jour de repos légal ou un jour férié, il serait prorogé au jour ouvrable suivant.

Les offres présentées après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

(Cachet et signature)